



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## conventions avec les praticiens

Question écrite n° 103389

### Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le manque de praticiens hospitaliers en psychiatrie. En France, le *numerus clausus* des psychiatres est supérieur à nos voisins européens c'est ainsi qu'ils sont 22 pour 100 000 habitants dans notre pays alors qu'en Allemagne ils sont 11,8, aux Pays Bas 9 et en Espagne 3,6. À l'inverse les psychologues installés sont peu nombreux en France contrairement aux autres pays européens se retrouvant au chômage pour certains où exerçant des métiers aléatoires. Aujourd'hui, seuls les soins des psychiatres sont remboursés par la sécurité sociale et c'est pourquoi les patients préfèrent s'adresser à ces derniers pour suivre une psychothérapie qui normalement devrait être suivie chez un psychologue ou un psychothérapeute mieux formé à ce type de thérapie. C'est ainsi que de nombreux psychiatres ne prennent plus en charge de vrais patients psychiatriques atteints par exemple de schizophrénie, de troubles bipolaires ou de dépression nerveuse. De plus, ceux qui s'installent comme psychiatres psychothérapeute ont vite un cabinet saturé et ne prennent souvent plus de nouveaux patients. Il souhaite connaître son sentiment sur ce dossier et savoir ce qu'elle envisage de proposer pour permettre, d'une part, une prise en charge adaptée des psychothérapies par les psychologues ou des psychothérapeutes et, d'autre part, assurer un meilleur suivi médical des malades psychiatriques par des psychiatres formés à cet effet après de longues études universitaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Nesme](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103389

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 3017

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)